



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 30 novembre 2011

Le Conseil communal a décidé de fixer pour les membres de l'exécutif communal, à l'exception du Président, une indemnité forfaitaire, en référence à la moyenne des deux dernières années.

Pour compléter l'effectif du service technique, le Conseil communal a décidé d'augmenter le taux d'activités de M. Christophe Dumoulin, teneur de cadastre. Dès le 1^{er} janvier 2012, il travaillera à 100 % auprès de la Commune de Savièse.

Le service de l'entretien des bâtiments communaux nécessitant aussi un complément d'activités, M. Patrice Debons sera au bénéfice d'un contrat de travail à 100 %, dès le 1^{er} janvier 2012,.

La solution de relier le nouveau bâtiment scolaire à l'installation de chauffage existante qui alimente le centre scolaire et la halle des fêtes a été retenue par le Conseil communal. Cette solution est la moins coûteuse et laisse la porte ouverte à une centrale de chauffage à distance pour le futur. Des capteurs solaires thermiques et des panneaux photovoltaïques compléteront l'installation.

L'offre de la société Swisspro a été retenue pour l'installation d'une vidéo surveillance aux salles d'exposition de la Maison de Commune.

Lors de l'inspection des lieux par les communes riveraines et l'Etat du Valais, il a été décidé d'évacuer du dépotoir de la Sionne les matériaux charriés lors des crues. La quantité importante de matériaux entrave de manière importante l'effet de séparateur de cet ouvrage. Les entreprises Terco SA et Christian Jean SA ont été invitées, à leurs frais, à vider le dépotoir de ses déblais. Les matériaux retirés du dépotoir sont laissés au profit des entreprises

La convention constituant une autorité intercommunale de protection de l'enfant et de l'adulte a été soumise à l'examen du Conseil communal. Celui-ci a décidé de nommer un juge par Commune pour disposer des connaissances, du tissu social de la Commune. Cette autorité intercommunale regroupe les communes d'Arbaz, Ayent, Grimisuat et Savièse.

Le Conseil communal a décidé de maintenir le découpage des niveaux de revenus déterminants mais a porté à 4 % au lieu de 2,5 % et 8 % au lieu de 6,5 % les augmentations des tarifs pour l'année 2012 de la crèche-nursery.

Suite à la démission de M. Mathias Reynard, élu au Conseil national, le Conseil communal a nommé M. Jacques-Roland Varone membre de la commission jeunesse et petite enfance pour la fin de la période législative 2009-2012.

Le Conseil communal a été informé que la Commune de Gsteig fêtera son 700^{ème} anniversaire les 9 et 10 juin 2012.

Le Conseil communal a soutenu l'idée de mettre en bouteille, sous forme d'eau-de-vie, la récolte des 38 cépages plantés au Clos de la Bourgeoisie. Des panneaux didactiques seront posés au Clos de la Bourgeoisie pour présenter ces différents cépages.